



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 19 JUIN 2018**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MARDI 19 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière le Mardi 19 Juin 2018 Salle DELANNOY, sous la Présidence de Madame Sylvia DUHAMEL, Maire, afin d'y tenir une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée le Mercredi 13 Juin 2018.

La majorité des membres en exercice a procédé, conformément à l'Article L 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

En outre, il a été décidé d'y adjoindre, en qualité d'auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée, Madame Laurence CUVILLIER, qui assistera à la séance sans qu'elle puisse, toutefois, prendre part aux délibérations.

Madame le Maire : Afin de me permettre d'ouvrir la séance, nous allons tout d'abord procéder à la désignation de notre secrétaire de séance, Elodie DUEZ qui aura la charge de faire l'appel nominal et de vérifier le quorum.

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. BROGNIET Patrick, Mme GILSON Emmanuelle, M. LEGRAND Francis, Mme GILBERT Stéphanie, M. LEMAIRE Pascal, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme CARRE Danyla, M. DECROIX Patrick, M. DRUESNE Patrick, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. LEMAY Frédéric, Mme DUPUIS Michèle, M. MORTREUX Albert, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, Mme LEROUX Christiane, Mme MENDOLA Nunziata, M. LAURENT Maxime, Mme MONCEAU Catherine, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme DUEZ Elodie, M. MUSY Frédéric,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme CANIAU Nathalie procuration Mme DUPUIS Michèle

M. BIGAILLON Laurent procuration M. DRUESNE Patrick

Conseillers Municipaux absents excusés : M. MARISSIAUX Jacques – M. BECOURT

Daniel – M. JEANNIN Serge – M. TOPARELLI Michel – M. BELABDLI Djamel –

Mme PAGLIA Sylvie

Conseillers Municipaux absents : M. DELEHAYE Maxence – Mme SKORUPKA Martine

– M. TOURNOIS Michel

Mme le Maire : Ayant constaté que le quorum est atteint, j'ouvre officiellement la séance du Conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour :

AFFAIRES GÉNÉRALES

1°) Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2018

UNANIMITE

2°) Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 16 Avril 2014 :

Date	Numéro	Libellés
<u>ANNEE 2018</u>		
23/03/2018	13	Signature d'un contrat de licence locative d'utilisation du service en ligne : Projet Voltaire
03/04/2018	14	Signature de l'avenant n°3 au marché « acquisition du progiciel de gestion financière, des ressources humaines et de la gestion des paies »
14/03/2018	15	Modification de nomination d'un mandataire suppléant de la régie de recettes « Droits de place sur les foires, marchés, brocantes, fêtes foraines et salons »
16/02/2018	16	Modification de nomination d'un régisseur titulaire et des mandataires suppléants de la régie de recettes « Pêche à l'étang communal »
16/02/2018	17	Modification de nomination d'un régisseur titulaire et des mandataires suppléants de la sous-régie de recettes « Pêche à l'étang communal »
19/03/2018	18	Signature du contrat avec la Société Orange pour l'ouverture d'une ligne Internet au CIV d'Anzin
20/04/2018	19	Signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacle pour le service Personnes âgées – Thé dansant du 06 Mai 2018

20/04/2018	20	Droit d'entrée de spectacle pour le service Personnes Agées – Thé dansant du 06 Mai 2018
14/05/2018	21	Signature d'un contrat de cession relatif à un droit d'exploitation de spectacles-Animations pour le service des festivités « Casting tour » du dimanche 15 Juillet 2018.

3°) Informations communiquées par Madame le Maire

Dans le cadre des travaux de requalification de la place des Farineau, les travaux de la rénovation de la mairie ont débuté hier avec l'installation de la base vie. Un périmètre de sécurité a été installé pour la sécurité de tous. Cela a nécessité une réorganisation interne et un déménagement de nos services supports et des archives communales par les services techniques. Je tiens particulièrement à remercier les Services Techniques pour ce travail fastidieux et j'en profite également pour remercier l'ensemble des services pour leur contribution. Ils ont tous participé ce qui n'était pas toujours le cas avant, chaque service a participé et posé sa pierre à l'édifice et on peut les féliciter pour cela.

Ne restent donc dans l'hôtel de ville que le service à la population, l'enseignement, l'urbanisme, les marchés publics et la direction générale des services.

L'entrée de la mairie se fera à l'arrière côté pôle social pour des raisons de sécurité et les stationnements seront autorisés uniquement sur le devant de la place. Pour le Marché du Jeudi matin il a fallu revoir la copie, la Départementale sera fermée les jeudis matin et on a réfléchi à un nouveau placement des commerçants sur la Place pour que ce soit le plus pratique possible pour la population. La salle des mariages est déplacée salle polyvalente Haut.

Les travaux du contournement Nord ont débuté aujourd'hui, toutes les informations fournies par le Département sont déjà relayées sur le site de la ville. Il y a des travaux un peu partout et je m'en excuse fortement mais à un moment donné, on ne peut pas entendre que depuis quelques années c'est une ville qui dort et rien ne bouge, on va dire que les femmes sont un peu plus dynamiques, excusez-moi messieurs, mais c'est vrai qu'il faut qu'on rattrape le retard et il va y avoir pas mal de travaux sur la commune, le contournement Nord on l'attend depuis pas mal d'années et c'est bien que cela démarre, au niveau du timing ils sont assez bons. Il faut qu'on reprenne certaines habitudes de circulation car on n'a pas toujours le réflexe de prendre la zone POLECO, l'ancienne voie des bus est terminée, donc on peut facilement rejoindre Anzin, pour le moment cela ne pose pas trop de problème de circulation. Evidemment qu'il faudra faire quelques petits détours, ce n'est pas toujours simple.

Sur le tracé du contournement, nous avons constaté qu'il est prévu une sortie sur le site Europescaut avec le passage d'un seul véhicule, la circulation devant être gérée par des feux en alternat. Nous craignons des remontées de fil, nous avons donc soulevé le problème aux instances concernées. J'ai alerté le Département, j'ai alerté Valenciennes Métropole, en disant qu'il fallait arrêter de jouer au ping pong et qu'à un moment donné il fallait se poser et voir ce qu'on allait faire. On doit les rencontrer assez rapidement. Je ne voudrais pas que demain cela pose des problèmes, je pense qu'il faut les soulever avant la fin des réalisations. Faire et défaire, moi ça ne me plaît pas du tout.

Je tenais à vous informer du programme dense des travaux sur la période estivale :

- Démolition du cyberbase avec la création d'un parking et d'un espace fleuri
- Rafrachissement de la façade de la salle Delannoy pour partie en attendant les travaux de démolition de la maison attenante pour aboutir à la création d'un parking. Cela permettra de désengorger les parkings et de réduire les nuisances liées à l'utilisation de la salle sur l'avenue Jean Jaurès.
- Trémie Rue Jean Jaurès
- Réfection de l'école Monnet : 1^{ère} étape cet été, réfection des 70 châssis, Prochaine étape : réfection du bardage et en même temps le NTIC quand nous aurons trouvé l'entreprise. Les travaux débuteront le 2 juillet pour s'achever la veille de la rentrée scolaire.
- Réfection de la voirie du boulevard Léo Lagrange. Je rappelle quand même qu'on a été alerté par les parents, par les comités de parents des écoles Lagrange et Langevin sur l'état de la route et effectivement tous ceux qui y passent peuvent le constater également.
- Rue Proudhon avec la poursuite du programme immobilier mené par SIGH. Je peux vous dire qu'on s'est battu car on a dû revoir le président de SIGH pour que les travaux se poursuivent. Avec la loi ALLUR et la baisse des APL, les bailleurs ont réduit drastiquement les programmes de construction. Quand nous avons découvert que le programme de la rue Proudhon était susceptible d'être annulé, nous avons mis tout en œuvre pour la réalisation de la 2^{nde} tranche. Les travaux ont démarré lundi.

4°) Informations de Mesdames et Messieurs les Adjoints

Mme GILSON : Je voulais vous parler du projet anti gaspi qui a été mené sur la cantine Curie Brassens, donc la ville a été sélectionnée pour ce projet par Valenciennes Métropole. Les pesées alimentaires non consommées ont été pointées afin de calculer le gaspillage potentiel des enfants. Le gaspillage a varié entre 5 et 19 kilos par jour. Suite à ces pesées, différentes actions ont été menées pour réduire le gaspillage alimentaire et nous avons réduit ce gaspillage de 49,9 %. L'année prochaine cette action est reconduite dans l'école Curie Brassens et sera aussi menée sur d'autres écoles avec une borne de satisfaction auprès des élèves pour savoir si leur repas leur plait..., des animations sont aussi proposées par les services civiques qui sont mis à disposition dans le projet aux différentes écoles qui travaillent sur les différents légumes, sur des tableaux, sur des jeux pour les sensibiliser. Les enfants vont jeter les déchets aussi dans les sachets mis à disposition dans les différentes cantines afin qu'ils se rendent compte eux-mêmes de ce qui est jeté, pour qu'il réalise le gaspillage qui est fait.

Ensuite il y a eu une action nettoisons la nature, lors de la semaine européenne du Développement Durable qui a eu lieu du 30 Mai au 5 Juin en partenariat avec les voies navigables de France, la Municipalité a organisé une collecte de déchets.

Au total une cinquantaine d'enfants de l'école Brassens, une quinzaine de jeunes du LALP, des jeunes de l'association Bruay Sports et des membres de la Société de Chasse ont participé à cette action.

Ont été ramassés le long des berges de l'Escaut pas moins d'une vingtaine de sacs de déchets. On les félicite, y participer était vraiment une bonne action, moi-même j'y ai participé. On espère renouveler l'année prochaine.

Aujourd'hui s'est déroulé le tournoi de foot spécial mondial organisé au stade Minel, 150 élèves ont participé à cette action, des CM1 CM2 des 4 écoles élémentaires de la ville avec l'association Bruay Sports, c'était vraiment un moment très convivial.

J'ai fait aussi le rappel des fêtes des écoles : ce vendredi à Lagrange salle Polyvalente à partir de 18 heures, l'école Monet samedi à partir de 9h30 dans la cour de l'école et Curie Brassens le samedi 30 Juin à partir de 9 h dans la cour de l'école.

Le projet mise en lumière, je vous l'avais expliqué il y a quelques temps en information, un concours a été également organisé avec les écoles élémentaires de la ville suite à la réfection du parc lumineux de la ville. Un projet a été lancé pour des dessins et des proverbes japonais qui seront mis en valeur sur des totems à différents endroits de la ville. Les 4 écoles y participent, jeudi est organisé le concours, on est en jury avec la société Eiffage et on va récompenser les enfants pour les plus beaux dessins et les plus beaux proverbes.

Mme le Maire : Je reviens sur le gaspi, je sais qu'il y a eu une commission à Valenciennes Métropole sur les résultats de différentes communes et que ce qui a été annoncé par mon collègue David Bustin, c'est une erreur, il a confondu les pourcentages avec les grammes et je voulais quand même qu'on le souligne parce que la différence n'est pas minime et je me ferai le porte-parole auprès de Monsieur Bustin pour qu'il puisse rectifier lors d'une prochaine commission de Valenciennes métropole pour donner les bons chiffres de la Ville de Bruay.

Mme GILBERT : Pour information, nous travaillons depuis plusieurs mois sur la signalétique de la ville, en particulier les services et bâtiments publics.

Nous avons actuellement, dans la commune, un affichage qui est mal réparti, parfois obsolète et de formes et couleurs multiples. Cela ne facilite pas la compréhension pour les gens extérieurs à la ville, voir même les Bruaysiens, et ce n'est pas esthétique, quand on sait les efforts qui sont entrepris par la commune au niveau de l'amélioration du cadre de vie.

Nous avons donc consulté 3 entreprises qui nous ont remis des projets et devis. C'est la société SICOM qui a été retenue, lors d'une commission Economie, pour l'équipement de la commune. C'est la société qui équipe déjà Poléco, notre zone artisanale, ce qui harmonisera la signalétique.

Dans les prochains mois, ce sont une quarantaine de portiques d'un design moderne et correspondant au mobilier urbain actuel, simple mat ou bi-mats, qui seront installés aux points stratégiques de la commune, dans les différents quartiers ou nous avons des bâtiments publics (Mairie, salles, espaces de loisirs et culturels, écoles ...etc)

Mme le Maire : Merci et on évitera sur ces panneaux les fautes d'orthographe car vous avez pu voir un article dans la presse le T qui s'est envolé d'Escautpont, cela fait quelques années qu'il est installé. Je vous avouerai et je m'en excuse que je ne l'avais pas remarqué, c'est vrai qu'en habitant Bruay je ne regarde pas les panneaux pour aller à Escautpont. Ces panneaux-là avait été installés au moment des travaux du Tram.

Mme CARRE : Juste un petit bilan de la fête des mères qui a eu lieu récemment. On a reçu en salle polyvalente à peu près 400 personnes et à aujourd'hui 760 cadeaux pour les mamans de Bruay de 65 ans ont été distribués.

Une manifestation aura lieu le 27 Juin au jardins partagé qui se situe à la Résidence des cloches. L'objectif de la manifestation sera une après-midi festive de fin d'année scolaire et début des grandes vacances avec comme objectif de sensibiliser les allocataires du RSA au projet du jardin partagé et solidaire. C'est intégré à une démarche d'insertion pour le jardinage et créer un lien social. Ce sera de 14 h à 17 h 30. Il y aura les animaux de la ferme, poneys, chèvres, lapins, poules, oies, pintade, lamas...une structure gonflable, un stand de tri sélectif fait par valenciennes métropole, un stand de compostage, un stand santé, et un stand EDF développement durable, 3 stands d'animation type kermesse tenu par le service civique de la commune. Venez nombreux, je vous remercie.

Mme LUDOVISI : A Bruay la vie associative est riche et la Municipalité a à cœur d'organiser une soirée des associations pour remercier l'investissement de tous de participer activement et avec dynamisme aux animations du bien vivre ensemble de notre Commune tout au long de l'année. Cette soirée est programmée le 22 Septembre 2018 à 18 h 30 à la salle Polyvalente bas. Pour l'instant 39 associations ont répondu à l'appel soit environ 200 personnes. L'organisation de cette soirée sera étudiée lors de la prochaine commission des sports vie associative du 03 Juillet 2018 à 18h30. Nous aborderons lors de cette commission en ordre du jour le thème de la soirée, le choix d'une prestation artistique et le choix pour la restauration. Le budget a été voté pour cette manifestation.

Mme le Maire : C'est une façon de remercier le bénévolat parce qu'on sait tous aujourd'hui que l'engagement bénévole est de plus en plus difficile. Ce sont des gens qui sont souvent critiqués dans le cadre de leur mission et de leur action, et il faut rappeler quand même que le bénévolat est à titre gratuit, les gens passent leur temps, prennent des responsabilités et je pense qu'à un moment donné il faut aussi savoir les remercier.

M. DECROIX : Je voulais revenir sur le Carnaval et le feu d'artifice. Le parcours du Carnaval a changé cette année pour un problème de sécurité et de travaux rue Jean Jaurès donc il y avait deux parcours avant, il n'y en aura plus qu'un. Le nouveau parcours démarre de la rue Ledru Rollin au départ côté Pinson avec la rue Pasteur, rue Proud'hon pour une arrivée Place des Farineau vers 17 h et un rondo final vers 19 h.

Pour le feu d'artifice, comme les années précédentes c'était le 15 Juillet et après un concert. Cette année par rapport aux travaux de la Mairie sur la Place, le feu d'artifice se fera au complexe sportif Gatien le 14 Juillet à 22 h 30.

Mme le Maire : Merci Patrick. Pour l'itinéraire, ce n'est peut-être pas une mauvaise chose pour les gens qui habitent dans ce quartier d'avoir une animation. On est souvent dans les mêmes itinéraires et cela permet aussi de faire plaisir à d'autres personnes et animer d'autres quartiers.

RESSOURCES HUMAINES

5°) Renouvellement d'un agent contractuel sur emploi permanent de catégorie A (Attaché Territorial) – Responsable du pôle Communication, Fêtes et Vie Associative

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2°,

Vu la délibération n° 55 du 22 juin 2017 portant création d'un emploi permanent de responsable du pôle communication, fêtes et vie associative sur le grade d'attaché territorial (Catégorie A) à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée d'un an,

Vu l'avis de la commission du personnel en date du 06 juin 2018,

PROPOSE :

- de renouveler le contrat du responsable du pôle communication, fêtes et vie associative sur le grade d'attaché territorial (Catégorie A) à temps complet pour une durée d'un an du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 pour exercer les missions suivantes :
 - Élaborer et participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication et évènementiel,
 - Identifier les enjeux de communication au sein de la collectivité,
 - Analyser les besoins et l'incidence des évolutions (politique, juridique, technologique) sur la communication de la collectivité,
 - Élaborer et développer une stratégie de communication afin d'accompagner les choix de l'exécutif de la collectivité,
 - Organiser avec les collaborateurs du Maire, les relations avec les médias extérieurs et avec les partenaires institutionnels,
 - Manager et gérer des ressources,
 - Définir et piloter le projet de direction,
 - Piloter, animer et encadrer les agents,
 - Optimiser les procédures et la gestion des ressources,
 - Mobiliser et faire évoluer sur un plan collectif les compétences professionnelles des agents,
 - Organiser, coordonner et diffuser des informations relatives aux politiques publiques,
 - Valoriser et coordonner les informations actualisées relatives à la vie de la collectivité, afin de les diffuser en interne et en externe sur différents supports,
 - Participer à la définition de la stratégie de promotion et de valorisation du territoire et de la démarche participative,

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la communication interne de la collectivité,
- Organiser et animer des conférences de rédaction,
- Piloter de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources,
- Conduire l'élaboration et l'exécution du budget du pôle dans un contexte de raréfaction des ressources,
- Optimiser les moyens pour améliorer la performance et la qualité des services,
- Sécuriser les actes juridiques du service et garantir la bonne application des procédures,
- Assurer une veille stratégique réglementaire et une réflexion prospective,
- Structurer la veille interne afférente à son secteur,
- Participer à la démarche prospective,
- Porter et incarner, aux côtés de la Directrice Générale des Services, les valeurs de l'organisation,
- Mobiliser et s'assurer de la motivation des équipes et fédérer autour du projet,
- Participer aux projets et actions transversaux décidés par la collectivité pour les décliner ensuite au sein de son pôle,

- Cet emploi normalement occupé par un fonctionnaire peut toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et compte tenu que la nature des fonctions et les besoins du service le justifient, être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat de l'agent est renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent recruté justifie des diplômes et qualifications requises ainsi que d'une solide expérience professionnelle et sa rémunération est calculée par référence à l'échelon n° 6 de la grille indiciaire du grade de recrutement.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

UNANIMITE

POLITIQUE DE LA VILLE

6°) Autorisation de signature d'un avenant à la convention pour le partage du poste d'Adulte Relais entre la Commune de Bruay sur l'Escaut et la Commune de Beuvrages

Considérant le code du travail et notamment les articles L 5134-100 à L 5134- 109 et D 5134-145 à D 5134- 10 et le programme des interventions de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances,

Considérant que le préfet a autorisé la commune de Beuvrages à recruter un Adulte Relais afin de contribuer à l'amélioration des relations entre les Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les Services Publics ; ainsi que des rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs,

Considérant que les missions de l'Adulte Relais telles que définies dans la convention n°AR 59V15R000300 signée du préfet et délibérée en conseil municipal du 29 juin 2015 doivent se dérouler en intercommunalité entre la ville de Bruay sur l'Escaut et la ville de Beuvrages,

Considérant la volonté de la Municipalité d'accéder à la mesure « adulte relais » qui est un outil de la Politique de la Ville permettant le redéploiement des interventions de l'État visant à renforcer les liens entre les habitants et améliorer leurs rapports avec les institutions,

Considérant la convention pour le partage du poste d'Adulte Relais entre la Commune de Bruay sur l'Escaut et la Commune de Beuvrages jointe en annexe, reprenant le traitement des charges patronales, les formations, les frais de matériel (informatique, téléphone),

Considérant que le poste d'adulte relais entre la Commune de Bruay sur l'Escaut et la Commune de Beuvrages arrive à terme au 24 juin 2018 et que celui-ci peut être prolongé pour une durée de 3 ans .

Il est demandé aux Membres du Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à ladite convention.

Mme GILSON : Je souhaite ajouter une précision au niveau du poste de cet adulte relais, de médiatrice scolaire. Depuis la rentrée 2017/2018 elle est intervenu auprès de 122 élèves absents dans les 2 écoles primaires de Bruay, c'est-à-dire Monet et Brassens et pour le Collège Jean Macé. Sur ces 122 élèves, 117 d'entre eux sont revenus à l'école. Pour information, elle a aussi été sollicitée dans l'école Curie et Zola suite à la demande des Directeurs pour intervenir. Elle fait aussi des visites à domicile.

Mme le Maire : C'est primordial de voir le retour des élèves en classe car le décrochage scolaire c'est quand même un sacré problème et on peut la féliciter. C'est quelqu'un qui a un bon contact avec la jeunesse c'est donc une reconduction du contrat comme on l'avait fait les années précédentes. Avez-vous des questions ?

UNANIMITE

7°) Autorisation de signature des conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bruay sur l'Escaut

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les objectifs de la politique d'action sociale familiale des Caisses d'Allocations Familiales, notamment le développement et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, le renforcement du développement de l'offre d'accueil « enfance et jeunesse »,

Considérant que les précédentes conventions entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord sont arrivées à leur terme,

Considérant que les conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) » pour l'extrascolaire et pour l'accueil adolescent,

Considérant l'intérêt de conclure ces conventions pour la période 2018/2021,

Considérant l'avis favorable de la commission Enseignement/Jeunesse/Petite Enfance du 30 mai 2018,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver les termes des conventions entre la CAF du Nord et la ville de Bruay sur l'Escaut,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution des présentes conventions.

Mme le Maire : C'est pour pouvoir être financé par la CAF et c'est une convention qui se termine en 2018, on la reconduit jusqu'en 2021.

UNANIMITE

ENSEIGNEMENT – PETITE ENFANCE

8°) Actualisation du règlement de fonctionnement de la structure municipale : Multi Accueil « A Petits Pas... » -

Considérant la création de la structure municipale Multi Accueil « A Petits Pas... » depuis janvier 2015,

Considérant le règlement de fonctionnement qui fixe à ce jour l'ensemble des modalités d'utilisation de cette structure,

Considérant la nécessité de le réactualiser tout en informant les familles sur le mode de fonctionnement actuel de ce service,

Considérant que le document vous est joint en annexe,

Considérant l'avis de la commission Enseignement-Jeunesse- Petite Enfance du 30 mai 2018,

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal d'adopter celui-ci tel qu'il vous est proposé.

UNANIMITE

9°) Convention entre la CAF du Nord et la ville concernant les échanges de données dans le cadre de l'obligation scolaire des 6-16 ans –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L 131- 6 et R 131-10-3,

Vu la convention de la Caisse d'Allocation Familiale du Nord concernant les échanges de données CAF,

Considérant les obligations de Madame le Maire au sujet du contrôle de scolarité des enfants âgés de 6 à 16 ans,

Considérant que La CAF du Nord met à disposition les données statistiques des enfants allocataires soumis à l'obligation scolaires de 6 à 16 ans,

Considérant l'avis de la commission Enseignement-Jeunesse- Petite Enfance du 30 mai 2018,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

D'approuver les termes de la convention entre la CAF du Nord et la ville de Bruay sur l'Escaut concernant les échanges de données,

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente convention.

UNANIMITE

10°) Tarification accueil périscolaire familles non Bruaysiennes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune assure la gestion d'un accueil périscolaire au sein des écoles de la ville le lundi, mardi, jeudi et vendredi avant et après le temps scolaire,

Considérant que la Caisse d'Allocation Familiale du Nord conditionne sa participation financière aux activités périscolaires à une tarification modulée pour les familles Bruaysiennes et non Bruaysiennes,

Considérant la tarification actuelle qui prévoit cette différenciation uniquement pour les familles Bruaysiennes,

Considérant l'avis de la commission Enseignement-Jeunesse- Petite Enfance du 30 mai 2018,

Il est proposé aux membres du conseil municipal une tarification modulée pour les familles ne résidant pas à Bruay sur l'Escaut,

Quotient familial	Non Bruaysiens 1^{ère} proposition	
599 et -	1.00 €	
Entre 600 et 999	1.05 €	
1000 et +	1.15 €	

Mme le Maire : C'est un tarif qu'on est obligé de mettre en place pour les non Bruaysiens. C'est une obligation qui nous est demandée par la CAF. Avez-vous des remarques ?

UNANIMITE

CULTURE

11°) Convention entre la municipalité et le groupe de musique « TRAFFIC » : pour l'utilisation des locaux de l'espace musical et la mise en œuvre de manifestations à caractères musicales (Annexe 6 – Page 48)

Considérant que la municipalité souhaite développer la pratique musicale et l'organisation de manifestations à caractère musicale pour les habitants.

Considérant que pour le groupe Traffic :

- la majeure partie des musiciens qui le compose a suivi une formation musicale dans le cadre des cours proposés par l'espace musical.
- le groupe a été créé à l'initiative de l'équipe de l'espace musical en 2006.
- des musiciens du groupe collaborent régulièrement et depuis plusieurs années avec des usagers de l'espace musical, pour former des ensembles dans le cadre de ses représentations publiques.

Considérant que le groupe Traffic a sollicité la municipalité pour l'obtention d'une salle de répétitions.

Considérant que le groupe trafic s'engage à organiser au moins deux manifestations musicales par an pour les Bruaysiens.

Considérant qu'une convention précisera les modalités d'utilisation des locaux qui seront mis à la disposition du groupe au sein de l'espace musical situé cour des vieilles écoles rue Émile Zola,

Considérant l'avis favorable de la commission du 7 juin 2018,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour l'utilisation des locaux de l'espace musical et la mise en œuvre de manifestations à caractère musicale entre la municipalité et le groupe de musique « TRAFFIC ».

Mme le Maire : Comme vous l'avez entendu ou lu, le groupe TRAFFIC a été créé en 2006, ils utilisaient déjà les locaux de toute façon et là on régularise quelque chose qui ne l'avait pas été par le biais d'une convention. Les uns et les autres sont protégés.

UNANIMITE

TRAVAUX

12°) Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour la mise en place et exploitation d'un distributeur automatique entre la Commune de Bruay sur l'Escaut et la Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel Nord de France –

Considérant la requalification de la Cité Thiers et l'aménagement de la Place Henri Durre,

Considérant la volonté de rendre cette place attractive avec l'installation de commerces et d'un cabinet médical,

Considérant que l'installation de ce distributeur automatique est un facteur d'attractivité supplémentaire de cette place,

Considérant que la convention est signée pour une durée de 5 ans,

Considérant qu'en contrepartie de la mise à disposition gratuite de l'appareil, la commune s'engage à contribuer financièrement à l'activité de l'appareil si les retraits sont inférieurs à 10 500 au trimestre pour un montant de 0,57 € HT par retrait,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Mme le Maire : Cela avait été présenté par le Directeur à l'époque du Crédit Agricole, on a fermé la succursale sur la place donc il y avait une demande quand même de la population sur le secteur de Thiers, côté pharmacie comme côté cité minière où les personnes vieillissantes avaient un problème pour retirer de l'argent donc c'est un service supplémentaire qu'on rend aux Bruaysiens. C'est le bon moment car on a aussi l'installation du futur cabinet médical et on croise les doigts car en France il y a toujours tellement de complications, mais bon, je n'ai pas d'inquiétude là-dessus, on l'avait annoncé pour Septembre Octobre, je pense que ce sera un peu plus tard, apparemment ce serait pour le 1^{er} Décembre. C'est un service qu'on rend en supplément, et peut-être vous dire que le Crédit Agricole pour l'installation du DAB va dépenser à peu près 100 000 euros, de notre côté on dépensera à peu près 10 000 euros pour rejoindre tout ce qui est électricité, ligne internet... on s'est quand même protégé sur cette convention, si au bout d'un an on voit que ce n'est pas ce qu'on pensait, on peut quand même, nous, dénoncer cette convention. On aura à payer le retrait de l'appareil qui tourne autour des 4 000 euros. Quand on sait que nous avons économiser sur la téléphonie plus de 60 000 euros, sur l'assurance plus de 60 000 euros, je ne vais pas tous les citer car il n'y a personne en face et cela n'en vaut pas la peine, donc c'est un service qu'on rend aux habitants et il faut en tenir compte et au bout des années on fera une petite étude ensemble et on verra si on reconduit ou pas. Je vous invite tous à aller retirer votre argent à Thiers s'il vous plaît pour que cela fonctionne... La cité de Thiers vous avez quand même côté pharmacie, côté houillères et nos voisins Escautpontois, sont assez éloignés de leur centre ville, la poste qui risque de disparaître, c'est ce que l'on entend un peu partout, donc ils auront aussi l'utilité de ce DAB et donc je pense que c'est une belle opération et qu'il faut la tenter.

UNANIMITE

13°) Achat du terrain cadastré AV 0560 pour une contenance de 10762 m² à un administré –

Considérant la volonté de la commune d'embellir l'entrée de ville et de créer une réserve foncière dans le cadre de l'aménagement paysager de la Boucle UN'ESCAUT,

Considérant l'estimation du terrain cadastré AV 560 d'une contenance de 10 762 m² s'élevant à 60 000 €,

Considérant l'acceptation de l'offre de la Commune du 1^{er} Juin 2018 par le futur acquéreur,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'achat de ce terrain aux conditions décrites comme ci-dessus.

Dit que les frais d'acte sont à la charge de la Commune

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Mme le Maire : Quand vous venez de St saulve et que vous passez le pont, vous avez la nouvelle Résidence Lieutenant Taillez et vous avez tout un espace boisé donc c'est ce terrain - là. Vous savez qu'il y a la boucle Un'escaut qui est juste à côté, et il faut quand même qu'on garde pour la commune car on a des projets de constructions des poumons verts et je pense qu'à l'endroit où il se trouvent il ne fallait pas laisser partir ce terrain et que cela devienne du tout et n'importe quoi. Donc on a préféré l'acquérir et pouvoir le gérer dans de bonnes conditions par rapport à la boucle Un'Escaut et au besoin de poumons verts pour la ville donc profitons-en, au niveau de l'attractivité quand on arrive sur Bruay je préfère quand même voir des arbres et de la verdure qu'autre chose. Avez-vous des remarques ?

UNANIMITE

13°bis) Demande de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) – Réhabilitation et extension de l'Hôtel de Ville

Considérant la requalification de la place des Farineau,

Considérant que la ville de Bruay sur l'Escaut a à cœur la rénovation de ces bâtiments publics, qui présentent un état de vétusté avancé, tant dans un objectif de performance énergétique, que dans celui d'améliorer le confort et les conditions d'utilisations des usagers,

Considérant particulièrement que l'hôtel de ville, dont l'entretien a été négligé durant de nombreuses années, ne satisfait pas aux conditions de confidentialité propice au public et constitue un gouffre énergétique qui augmente considérablement les dépenses de fonctionnement qui lui sont relatives,

Considérant qu'à ce titre, la ville de Bruay sur l'Escaut a pris la décision d'entreprendre une rénovation d'envergure de ce bâtiment de celui-ci, et visant également à rendre plus optimal l'accueil de la population et de la confidentialité des échanges, ainsi qu'à améliorer les conditions de travail de ses employés,

Considérant le montant des travaux d'un montant à 2 556 240 € TTC,

Considérant la nécessité de demander des subventions au titre du FSIC (Valenciennes Métropole),

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	1 931 342.48	DSIL	196 738.94
Maîtrise d'œuvre	160 347.52	FCTVA	419 325.61
Frais divers	38 510.00	FSIC	970 087.73
		Part communale	970 087.73
Total HT	2 130 200.00		
TVA (20%)	426 040.00		
Total TTC	2 556 240.00	Total TTC	2 556 240.00

- Valider le tableau de financement suivant :
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès de Valenciennes Métropole une subvention dans le cadre du FSIC d'un montant de **970 087.73 €**.
- De signer l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement de ce dossier de subvention ainsi que tous les avenants.

Mme le Maire : C'est une délibération simplement pour demander à Valenciennes Métropole une subvention dans le cadre du FSIC. Je vous rappelle ce qu'est le FSIC : il existe depuis pas mal d'années c'est une enveloppe qui est donnée aux communes qui font parties de Valenciennes Métropole donc l'idée c'est que quand vous dépensez 50%, Valenciennes Métropole vous donne les 50 % et nous on les utilise car on a les 50 %, ce n'était peut-être pas le cas auparavant. On attend la prochaine enveloppe avec impatience. La part communale est de 970 000 euros, c'est une dépense, certes, mais je suis convaincue, sur la réactivité, sur la confidentialité, on n'a pas le choix d'y passer, sur les économies d'énergie parce que, il faut que vous le sachiez, mais tous les radiateurs électriques en mairie fonctionnent parce qu'il n'y a pas d'isolation. Ce n'est pas du luxe, je tiens à le souligner, c'est une nécessité et c'est une image aussi qu'on donne à l'extérieur et puis c'est un accueil de qualité aussi pour les salariés et surtout pour les habitants de Bruay. On aura un ascenseur pour les personnes qui arrivent en Mairie et qui ont des problèmes de santé ou un handicap et dans certains services il fallait que le personnel descende pour gérer certains dossiers, des champignons, la rampe en bois, l'électricité, l'isolation...on fera un bilan sur les économies réalisées. Les efforts de tous en matière d'économies nous permettent aujourd'hui d'utiliser cette enveloppe.

UNANIMITE

14°) Autorisation de signature d'une convention entre la commune de Bruay sur l'Escaut et la Commune d'Escautpont dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des Habitants.

Considérant que les villes de Bruay sur l'Escaut et d'Escautpont sont fortement impactées par des dépôts sauvages qui jonchent l'allée des Marronniers,

Considérant la volonté des deux communes de coordonner leur action afin d'endiguer ce phénomène et offrir un cadre de vie correct à leurs administrés,

Considérant que la présente convention a pour but de fixer les engagements réciproques des deux villes,

Considérant que l'objectif est de créer une voie de desserte sur le territoire d'Escautpont afin de pouvoir fermer l'allée des Marronniers et de créer une liaison piétonne avec la boucle UN'ESCAUT,

Considérant que la commune d'Escautpont s'engage à coordonner et à réaliser l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de la voirie sur son territoire,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 20 000 € TTC, les communes s'engageant à procéder au financement de cette nouvelle voie à concurrence de 50 % du montant total des travaux,

Considérant que la présente convention prendra effet à compter de la signature des parties et se terminera à l'issue de la réalisation des travaux,

Il est demandé aux Membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Mme le Maire : Cela se trouve au bout de l'allée des Marronniers, toutes les semaines on ramasse, il y a un manque d'éducation de certaines entreprises on ne va pas accuser que les habitants. On a négocié car du côté d'Escautpont il y a trois maisons et les propriétaires passaient côté allée des Marronniers pour arriver chez eux donc là on va créer un accès sur la commune d'Escautpont pour que les propriétaires puissent accéder à leur domicile. C'est une ville qui n'a pas fortement de moyen comme nous, mais voilà je pense que le partage est équitable et si on veut que ça se réalise on n'a pas d'autre choix que de mettre la main à la poche donc ça fait 10 000 euros chacun mais je vais quand même vous citer ce que coûte les dépôts sauvages : il est estimé à 50 000 € / an si les déchets ne sont pas amiantés. Le dernier ramassage de l'allée des marronniers était de 100 m³ (les camions bennes de la mairie font environ 3 m²... donc + de 30 camions... Cela représente 2 camions bennes par semaine, c'est énorme. On peut appeler ces gens-là des cochons et irrespectueux de la nature. Cela nous met en colère et on va le solutionner dans ce sens-là. Je pense que de donner les 10 000 euros ça permet de limiter tout ça, on va y gagner.

UNANIMITE

FINANCES

15°) Mise en non-valeur du titre de recette n° 333 de l'exercice 2014

Vu le titre de recette n°333 de l'exercice 2014 au nom d'un agent d'un montant de 391.44 € correspondant à une demande de remboursement d'un trop perçu sur le salaire de juin 2014,

Considérant que la débitrice a déposé un dossier à la Banque de France de surendettement pour l'ensemble de ses dettes,

Considérant l'avis de la commission de surendettement en date du 29 décembre 2015 qui a recommandé un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire,

Considérant l'ordonnance du Tribunal d'instance en date du 29 avril 2016 qui confère force exécutoire à la mesure recommandée par la Commission de Surendettement des particuliers du Nord Valenciennes,

Considérant que la présente procédure entraîne l'effacement de toutes les dettes de la débitrice nées jusqu'à la date du 29 avril 2016,

Considérant que le Titre de recette n° 333 de 2014 est associé à une dette antérieure à la date de la décision du TI de Valenciennes et doit donc être mis en non-valeur,

Considérant l'avis de la commission des Finances en date du 06 juin 2018,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'émission d'un mandat pour la mise en non-valeur du titre de recette n°333 de l'exercice 2014 pour un montant de 391.44 € à l'article budgétaire 6541 s/fonction 01 du budget en cours.

UNANIMITE

16°) Décision modificative n°1 du Budget Communal 2018.

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 à 3, L2313-1 et suivants,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018 approuvant le Budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications budgétaires reprises dans les tableaux annexes, dans le but d'ajuster les opérations financières et comptables de l'exercice en cours,

Considérant l'avis de la commission des finances en date du 06 juin 2018,

Il est demandé aux membres de notre assemblée d'adopter cette délibération.

23 voix POUR – 1 Abstention

°) Autorisation de signature d'une convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire entre la Préfecture du Nord et la Ville de Bruay sur l'Escaut.

Considérant la volonté de la ville de Bruay sur l'Escaut de mettre en œuvre un processus de verbalisation électronique sur son territoire,

Considérant qu'en vertu du décret n°2011-348 du 29 Mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), celle-ci est chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les Collectivités locales,

Considérant que la présente convention a pour but de définir les conditions de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Bruay sur l'Escaut,

Considérant les engagements pris à titre gracieux de l'Agence Nationale de traitement automatisé des infractions, les engagements du Préfet et du Maire décrits dans ladite convention,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

M. LEGRAND : Je précise que notre volonté est simplement de se moderniser mais aussi de répondre à une obligation d'état. Cette acquisition est dans une fourchette de prix de 2 000 à 2 200 euros en tenant compte de la subvention.

Mme le Maire : Merci Francis, avez-vous des remarques ? Nous n'avons pas reçu de questions diverses.

UNANIMITE

La séance est levée

QUESTIONS DIVERSES

(conformément à l'article 22 du Règlement Intérieur)

La Secrétaire de Séance,

E. DUEZ